

**Presentation à la réunion sur
les opportunités d'investissement
inclusif pour libérer le pouvoir du
secteur de l'élevage pastoral
a Nairobi du 31/01 au 2/02 2022**



Harouna ABARCHI pastoraliste, président A2N

PLAN

- I. PRESENTATION A2N
- II. CONTEXTE
- III. PASTORALISME
- IV. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE
- V. CONTRAINTES ET DEFIS
- VI. PROPOSITION DE SOLUTIONS





I. PRESENTATION A2N

- ASSOCIATION NODDE NOOTO par Arrêté n°660/MISPD/ACR/DGAPJ/DLP DU 14 Octobre 2013
- Elle couvre l'ensemble du pays avec une concentration des activités dans les régions de Dosso, Maradi, Niamey et Tillabéri.
- A2N compte 957 groupements de base et est dirigé par un bureau exécutif national (BEN) composé de 6 membres. Chaque groupement comprend au moins 30 membres
- Les instances de A2N sont l'assemblée générale (AG) qui se tient tous les 5 ans, le bureau exécutif national (BEN) et les commissaires aux comptes.
- Le siege de A2N se trouve à Niamey avenue Tanimoune Quartier Nord Lazaret, non loin des Chateaux Jumaux.



I. PRESENTATION A2N (suite)

- VISION ET OBJECTIFS :
- A) VISION: A2N a pour vision générale, la promotion d'un cadre de vie agréable.
- B)OBJECTIFS
 - ☐ Contribuer à la lutte pour l'atteinte de l'auto - suffisance alimentaire à travers la modernisation, la diversification et rehaussement des productions agro pastorales, l'encadrement de l'écoulement des produits agro-pastoraux, la création de banques céréalières et aliments bétails, la sécurisation du foncier pastoral etc.
 - ☐ Appuyer le secteur pastoral par la multiplication des points d'eau, la lutte contre les feux de brousse, la récupération des terres pastorales dégradées et la préservation de la santé animale ;
 - ☐ Contribuer à la promotion de la légalité et à l'équité et une adaptation véritable aux changements climatiques ;



I. PRESENTATION A2N (suite)

- Oeuvrer pour l'auto détermination des peuples autochtones et locales ;
- Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire au Niger par la diversification des productions agricoles et pastorales, l'aide d'urgence aux personnes démunies, aux handicapés, aux sinistrés, victimes des catastrophes naturelles par la mise à disposition des produits de premières nécessité;
- Contribuer à la prévention et la gestion des conflits afin de promouvoir la cohésion sociale.
- Défendre les intérêts matériels et moraux des éleveurs pasteurs au Niger et en Afrique;
- Contribuer à la réflexion, l'élaboration et la mise en oeuvre des toutes les politiques, stratégies du secteur rural en général et du pastoralisme en particulier.



I. PRESENTATION A2N (suite)

4 AXES STRATEGIQUES qui sont:

- Sécurité Alimentaire et nutritinnelle (sécurisation du foncier pastoral, alimentation humaine et bétail etc...);
- Accès aux services sociaux de base (éducation, une Santé, Hydraulique surtout pastorale);
- Droit, citoyenneté et gestion des conflits et promotion de la cohésion sociale;
- Genre, équité et changement climatique

A2N dispose d'un plan stratégique pour une durée de 5 ans et d'un manuel de procédures administratives et financières.



II. CONTEXTE

- ▶ Le Niger est un pays d'élevage avec un cheptel estimé en 2021 à plus 60 millions de têtes toutes espèces confondues soit 23, 88 millions d'UBT. Plus 87 % de la population pratique l'élevage au Niger. Il est la deuxième richesse du pays après les ressources minières et contribue à près de 13% au PIB.
- ▶ Avec une population de plus 24 millions d'habitants et la taux de croissance le plus important au monde, le Niger est confronté à des grands défis environnementaux qui affectent les éleveurs. Ces défis sont, à leur tour, aggravés par certaines situations qui prévalent dans le pays.
- ▶ Le Niger est affecté par les effets de changements climatiques, où la situation sécuritaire est inquiétante. Ces facteurs ont impacté les systèmes de production pastorale de ces dernières années.

III. Pastoralisme



- Le pastoralisme : mode d'élevage fondé sur la mobilité du cheptel. il est destiné à assurer l'alimentation du bétail par une exploitation itinérante des ressources naturelles.
- Les systèmes pastoraux dépendent du climat, de l'écologie du pays et des facteurs politiques. Trois zones agro écologiques au Niger déterminent la répartition géographique des différents systèmes de production à savoir la zone pastorale, la zone agropastorale et la zone agricole.
- Au Niger on note une transhumance interne et une transhumance transnationale.

Pastoralisme (2)

- Le pastoralisme étant le système de production plus rentable parmi les systèmes d'élevage reste confronté à un certain nombre de défis qui sont :
- Les changements climatiques, les épizooties, l'insécurité, préjugés etc....
- Place de l'élevage et du pastoralisme dans l'économie :
 - Les productions animales contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires des populations à hauteur de 25%.
 - La possession d'animaux et la taille des troupeaux déterminent la richesse d'une famille et sa capacité à faire face aux crises
 - L'élevage représente 13 % du PIB national et 40 % du PIB agricole (PAD/PRAPS, 2015);



III. Cadre législatif et réglementaire, politique et stratégie

Pour sécuriser ce système de production, des dispositions juridiques ont été prises qui sont:

- Ordonnance n° 92-030 du 8 juillet 1992 portant adoption du document intitulé « principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger »
- Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural.
- Loi n° 61-05 du 26 mai 1961 fixant une limite Nord des cultures ;
- Loi n° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Elevage ;



III. Cadre législatif et réglementaire, politique et stratégie

- ▶ Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme ;
- ▶ Décret n° 97-007/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs ;
- ▶ Décret n°97-367/PRN/MAG/E du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural ;
- ▶ DECRET N° 2013-003/PRN/MEL du 04 janvier 2013 déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveur ;
- ▶ Décret n° 2013-028/PRN/MEL du 23 janvier 2013 déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales ;
- ▶ Décret n° 2016-306/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 déterminant les normes applicables aux pistes de transhumance et aux couloirs de passage ;



III. Cadre législatif et réglementaire, politique et stratégie

- Décret n°2016-510/PRN/MAG/ELIME/DD du 16 septembre 2016 fixant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national.
- Décret n° 97-008/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant organisations, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural ;
- Décret n° 2013-003/PRN/MEL du 4 janvier 2013 déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Décret n°2019-641/PRN/MAG/EL du 20 novembre 2019 portant création, mission, composition et modalités de fonctionnement du Comité National de Transhumance (CNT) ;



III. Cadre législatif et réglementaire, politique et stratégie

- ▶ Arrêté n° 098/MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus ;
- ▶ Arrêté N° 013 /MDA/CNCR/SP du 19 Avril 2006 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des Secrétariats Permanents Régionaux du Code Rural ;
- ▶ La Politique foncière rurale, les Schemas d'aménagement foncier, la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale



VI. Contraintes et Defis

- Changements climatiques (Sécheresse, inondation, érosion, maladies épizooties etc....);
- Occupation des espaces pastoraux à d'autres fins (accaparement des terres, agricole, industrielles etc...);
- Non respect des textes régionaux, sous régionaux, nationaux, locaux etc...
- Faible Accès aux aliments bétail (disponibilité, coût etc...)

Insécurité

- Les insurrections ont un impact destructeur sur les communautés surtout pastorales par l'enlèvement du bétail, le paiement de la zakat, la fermeture des marchés.
- Des déplacements de population provoquant une crise humanitaire. Les zones du Niger affectées par des attaques et l'insurrection transfrontalières ont été placées en état d'urgence.
- A cette situation s'ajoutées des conflits inter communautaires dans certaines zones. Toutes ces situations ont aggravé la situation
L'insécurité a eu des conséquences négatives sur l'offre de services aux éleveurs :
Manque d'organisation de la campagne de vaccination dans certaines zone pendant plus de 3 ans
 - Baisse de couverture vaccinale contre les principales épizooties : PPCB, PPR et Pasteurellose caméline,



V. Défis :

- Réduction de la mobilité des éleveurs transhumants ;
 - fermeture des frontières, changements d'itinéraires de transhumance, manque d'accès aux pâturages favorise la pertes d'embonpoint des animaux ;
 - Concentration du bétail qui sature les infrastructures pastorales et accentue la pression sur les ressources.
- 

Défis

- **Conséquences économiques des déplacements forcés**
 - Les vols ou pertes de bétail consécutifs à de simples arrestations – voire exécutions dans certains cas – sont très fréquents;
 - Les déplacements forcés impactent l'économie des éleveurs et de leurs familles.
 - Baisse des transferts monétaires avec la fermeture des agences dans certaines zones et sabotage des réseaux téléphoniques .



Accompagnement de l'Etat et ses partenaires

L'Etat et ses partenaires ont apporté des appuis pour atténuer les effets dûs à cette situation:

- ▶ Appui en aliment bétail : 11 000 tonnes
- ▶ Cash transfert au profit des ménages ;
- ▶ Placement des kits d'animaux au niveau des ménages

VI. Proposition de solutions aux crises

pastorales

- Créer des cadres de rencontres d'échanges avec les acteurs impactés par ces crises pastorales pour une approche participative de résolution des problèmes ;
- Renforcer l'accès aux services de base et aux services d'état-civil ;
- Protéger la transhumance transfrontalière entre les pays sahéliens et pays côtiers ;
- Développer l'accès des éleveurs à l'éducation et à la formation professionnelle ;
- Développer une communication adaptée pour les éleveurs pasteurs sur toutes les situations qui adviendraient ;
- Identifier développer des chaînes de valeur au profit des jeunes et des femmes

➔ **Merci pour votre aimable attention**

